

# Actualités en lien avec la politique familiale

## Actualités au niveau cantonal :

Dans le Canton de Vaud :

- Augmentation des places d'accueil para- et extrascolaire : en 2021, les enfants de moins de douze ans disposaient de 22'600 places à plein temps dans les structures d'accueil collectif du Canton de Vaud, soit près de deux fois plus qu'en 2011. [Doublement de l'offre d'accueil de jour](#). Au niveau de la Ville de Lausanne, la Municipalité compte créer 1200 places d'accueil de jour d'ici 2026 et renforcer l'accueil vacances afin d'encourager la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. [Programme de législation 2021-2026 de Lausanne](#).
- En juin 2022, le Parti socialiste a déposé une initiative pour un congé parental de 34 semaines dans le Canton de Vaud. Le nombre de signatures nécessaires a largement été atteint et l'objet est en cours d'examen. [Initiative congé parental](#).
- Selon l'OFSP, les primes d'assurance-maladie 2023 vont augmenter de 6,1% par rapport à 2022 dans le Canton de Vaud. Afin de ne pas répercuter ces augmentations auprès des ménages à revenu modeste ou moyen, les primes seront adaptées en fonction de la taille et de la composition du ménage. [CPS info n°58](#).

Dans le Canton du Jura :

- Dans l'Arc jurassien, Pro Senectute a développé le projet *win3* voué à encourager la rencontre et la collaboration entre trois générations. Des seniors sont intégrés dans des classes du premier et deuxième cycle afin d'apporter leur expérience auprès des élèves et soutenir les enseignant-es. [Projet win3](#).

Dans le Canton de Genève :

- L'association genevoise *Aide aux victimes de violence en couple (AVVEC)* a développé une campagne d'auto-dépistage sur les violences conjugales. Un dépliant informatif et le questionnaire *Women Abuse Screening Tool* permettent aux victimes de violences de prendre conscience de leur situation. [Dépistage des violences conjugales à Genève](#).

Collaborations intercantionales :

- En juin 2022, le Canton de Vaud a réalisé une étude sur la précarité menstruelle chez les élèves de niveau postobligatoire. Les résultats montrent que 5% des jeunes filles se déclarent en situation de précarité menstruelle et que 74% d'entre elles se sont déjà retrouvées en panne ou en manque de protections périodiques à l'école. Le

rapport met également en évidence que 52% des élèves trouvent que les règles demeurent un sujet tabou aujourd'hui. La Ville de Genève a en ce sens poursuivi son programme « Stop précarité menstruelle » qui met à disposition des produits menstruels dans les toilettes de nombreux lieux publics (53 distributeurs de serviettes en coton biologique ont été installés dans des maisons de quartier, associations, bibliothèques, musées et centres sportifs). Ce programme permet de conseiller et sensibiliser sur la thématique des menstruations et de lever les tabous. [Lutte contre la précarité menstruelle.](#)

- Une enquête menée dans le cadre du nouvel Observatoire vieillesse de Pro Senectute par la Haute école zurichoise de sciences appliquées et l'Université de Genève montre que 200'000 personnes âgées vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Les facteurs explicatifs sont le niveau de formation peu élevé, la nationalité étrangère, le fait de vivre dans une commune rurale, le genre (17,7% des femmes atteignant l'âge de la retraite vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté contre 9,9% des hommes) et la non-sollicitation aux prestations complémentaires (PC). Pour ce dernier point, il arrive que les ayants droits ignorent leur existence ou ressentent de la honte à l'idée d'être dépendant-es d'une aide. [Pauvreté chez les seniors.](#)

#### **Actualités au niveau fédéral :**

- Les indemnités de l'assurance-chômage ont été réduites et ont eu des répercussions sur les familles. Pour exemple, le risque de divorce a augmenté de 25%. Ce risque monte à 40% lorsque le pourvoyeur principal au budget familial se retrouve au chômage et à 78% lorsque la femme, pourvoyeuse principale, perd son emploi. [Baisse de l'assurance-chômage et répercussions.](#)
- Les conséquences du décès d'un parent après la naissance d'un enfant sont tragiques pour la famille et pour le nouveau-né. En octobre 2022, afin d'assurer la prise en charge de l'enfant durant les premiers mois de sa vie, le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur d'un congé de 16 semaines pour le parent survivant. [Projet de congé de la CSSS-N.](#)
- En décembre 2022, la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF) a réalisé une étude qui montre que le bien-être des enfants ne dépend pas du fait que les parents vivent ensemble. Il est surtout influencé par la qualité de la relation entre leurs parents et leur capacité à gérer les conflits. [Rapport COFF décembre 2022.](#) À l'occasion de son forum sur les questions familiales, tenu le 1<sup>er</sup> décembre 2022, la COFF a également souligné la nécessité de s'affranchir du statut du mariage. Dans une famille recomposée, la responsabilité de la prise en charge doit également pouvoir être assumée par des tiers. La COFF souhaite par ailleurs garantir de manière contraignante les droits des enfants à exprimer leur opinion et à être entendus. [Communiqué de presse COFF 2022.](#)